



QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Extrait du texte d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, lors de la séance ordinaire tenue au 127-A, à 19h00 le 6 juin 2022.

Sont présents :

M. Jean-Philippe Mercier, conseiller siège 1

M. Claude Deblois, conseiller siège 2

Mme Cathy Bisson, conseillère siège 3

M. Claude Lachance, conseiller siège 4

M. Alain Nadeau, conseiller siège 5

M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Alain Quirion. Est également présente madame Erika Ouellet, directrice générale/greffière-trésorière.

Résolution 2022-06-182

Dépôt du rapport de faits saillants du rapport financier 2021

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2021, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l., nous indique que les revenus de fonctionnement et d'investissement de la municipalité ont culminé à 7 004 920 \$ et les charges ont été de 3 667 723 \$. (S12)

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 68 440 \$ (S13) ce qui porte l'excédent accumulé à 233 942 \$ (S15) au 31 décembre 2021.

Au courant de l'année 2021, nous avons réalisé des investissements en immobilisations de 5 169 212 \$. (S14)

La dette brute de la Municipalité au 31 décembre 2021 est de 5 364 332 \$ qui se répartit à 3 208 258 \$ au général, 840 199 \$ au secteur, 290 784 \$ des excédents de règlement d'emprunt et la balance découlant d'ententes avec le gouvernement du Québec ou autres.

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés 2021, signé le 4 avril 2022, mentionne que l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé des résultats, de la variation des actifs nets (de la dette nette), et des flux de trésorerie donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la municipalité conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier consolidé 2021 est disponible sur demande au bureau municipal.

En conséquence, sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Claude Lachance, il est résolu que le conseil confirme le dépôt du rapport du maire et des faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme à l'originale

Le 8 juin 2022

Erika Ouellet

Directrice générale et greffière-trésorière

(Sous réserve de son approbation)